

Fiche de paie et garanties collectives

Le but de cette formation

Le développement de la campagne salaire confédérale en lien avec la période des négociations annuelles obligatoires, a mis en lumière la non transmission ou le besoin d'acquisition de savoirs et savoir-faire élémentaires par les militant-e-s à l'entreprise.

Nous avons donc besoin de militant-e-s équipé-e-s pour débattre avec les syndiqués et les salariés, et agir ensemble pour poser partout les revendications d'augmentation des salaires, du SMIC à 1 500 euros, de la reconnaissance des qualifications dans les classifications, des grilles de classification conventionnelles ou statutaires, de nouvelles garanties collectives professionnelles et interprofessionnelles.

Public concerné

Les délégués syndicaux, les élus du personnel, les militants des syndicats d'entreprises privées ou du secteur public.

Objectifs du stage

A l'issue de cette action de formation, les participant-e-s seront capables de décrypter leur feuille de paie et connaître concrètement les champs revendicatifs qui s'en dégagent (salaires, qualifications, classifications, conditions et organisation du travail, durée du travail, garanties collectives, salaire socialisé, protection sociale, fiscalité...) pour proposer et construire des initiatives revendicatives et de syndicalisation.

Contenu

Connaître sa convention, son statut.

Le SMIC, les salaires minimaux professionnels et les grilles, le traitement de base et les compléments de salaire et les champs revendicatifs Cgt.

Les mentions obligatoires sur le bulletin de paie.

Définitions du salaire, du pouvoir d'achat, les cotisations sociales et les enjeux revendicatifs.

La reconnaissance des compétences des salariés dans les conventions collectives et les statuts et notre pratique revendicative.

Les convergences d'intérêts des salariés et les enjeux de la syndicalisation.

La construction des revendications salariales de l'entreprise et l'exigence de garanties professionnelles et interprofessionnelles dont le nouveau statut du travail salarié.

Durée

2 jours

Fiche mise à jour le 22 décembre 2006